

Réorientation du modèle professionnel du conseil en agriculture vers la médiation et activité discursive : l'exemple de la mise en œuvre d'un processus de médiation dans le cadre d'une MAET

Jean-Pierre Del Corso

**École Nationale de Formation Agronomique de Toulouse,
PRES, Université de Toulouse, France
jean-pierre.del-corso@educagri.fr**



Colloque SFER "Conseil en agriculture : acteurs, marchés, mutations "

14 et 15 octobre 2010 – AgroSup Dijon, 26 boulevard Docteur Petitjean 21079 DIJON
France

Résumé : Cet article examine les conditions requises à la mise en œuvre de connaissances médiatrices dans le métier du conseil en agriculture. La maîtrise de ces connaissances par le conseiller est présentée comme essentielle pour coordonner des points de vue et des systèmes de légitimité pluriels. À partir des contributions de Sen (2009), il est avancé une conception de la médiation dans laquelle le raisonnement public soutenu par la discussion interactive joue un rôle prépondérant. La discussion interactive est ici appréhendée comme constitutive d'une rationalité communicationnelle propice au débat argumenté et au jugement critique. Dès lors, cette rationalité communicationnelle est considérée comme le support des apprentissages individuels et collectifs et le vecteur principal d'un élargissement des raisons d'agir aux devoirs éthiques. L'étude d'une action de conseil réalisée dans le cadre d'une Mesure Agro-Environnementale Territorialisée (MAET) est utilisée pour mettre à l'épreuve la conception de la médiation proposée dans cet article. Le cas étudié sert à décrire comment la communication verbale entre des conseillers et des agriculteurs accompagne ces derniers vers l'adoption d'un comportement raisonnable vis-à-vis des autres.

Mots-clés : connaissances médiatrices, raisonnement public, éthique, rationalité sociale, rationalité communicationnelle

Réorientation du modèle professionnel du conseil en agriculture vers la médiation et activité discursive : l'exemple de la mise en œuvre d'un processus de médiation dans le cadre d'une MAET

Jean-Pierre Del Corso

Dans les années 1960 et 1970, le développement agricole est orienté vers la modernisation des structures des exploitations (Vedel, 2006). Chargés de l'animation de ce développement, les conseillers sont alors considérés comme *les missionnaires de la productivité* (Colson, 2006) et les agriculteurs sont réputés être leurs interlocuteurs exclusifs.

Cette conception de l'activité du conseil fondée sur une relation de face à face avec des agriculteurs est aujourd'hui remise en cause. Le mouvement de *publicisation des campagnes* (Hervieu et Viard, 2002) et la reconnaissance du caractère multifonctionnel des ressources des espaces ruraux conduisent notamment le conseiller à interagir avec des acteurs publics et privés multiples (représentants de collectivités territoriales, membres d'association de défense de consommateurs, usagers d'une ressource naturelle collective -eau, forêts, etc.-). Ces interactions s'imposent d'autant plus qu'il est désormais avéré qu'une activité de conseil génère des effets au-delà de la seule fonction de production de l'exploitation agricole. Par exemple, il va de soi que les prescriptions en matière d'intensification de la production agricole ont engendré des dégradations du milieu naturel : arasement de talus, suppression de haies, pollution de la nappe phréatique, etc.

Dès lors, le conseiller agricole, à l'image des autres professionnels des métiers de la conception (architecte, ingénieur, médecin, etc.), ne peut plus ignorer les *effets externes*¹ (Simon, 2004) de son activité. D'ailleurs, avec la croissance des connaissances technologiques, la société et les professionnels eux-mêmes prennent conscience qu'une prestation de conseil provoque des effets qui débordent les demandes des agriculteurs initialement ciblés. Aussi, le conseiller est progressivement amené à rompre avec une approche micro-sociale de l'activité centrée sur les seuls agriculteurs. L'émergence de nouveaux critères d'évaluation de l'agriculture, en matière de protection de l'environnement et de développement territorial tout particulièrement, invite le conseiller à prendre en considération les demandes d'acteurs provenant de divers horizons et à se référer ainsi à une définition élargie du *concept de client* (Simon, *ibid.*). Cet élargissement du périmètre social de l'activité de conseil s'impose d'ores et déjà dans les zones environnementales sensibles (Brives, 2006). Dans de telles zones, les conseillers sont dans l'obligation de coopérer avec des acteurs issus de milieux socio-professionnels divers et de formuler des propositions acceptables par les différents acteurs en présence. Cette nouvelle configuration professionnelle tend d'ailleurs aujourd'hui à se généraliser à l'ensemble des espaces ruraux sous l'impulsion des mesures de politiques publiques récemment adoptées (loi relative au développement des territoires ruraux de 2005, loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006, etc.).

Cependant, si le changement de cadre d'exercice du conseil en agriculture appelle une transformation des pratiques professionnelles, celle-ci ne va pas de soi. En effet, confrontés à une classe inédite de situations, les conseillers ne disposent pas toujours des *techniques*²

¹ Ces effets sont qualifiés d'externalités au sens où ils ne sont pas médiatisés par le marché et, en cela, non pris en compte dans le processus de décision de l'acteur.

² Nous conférons ici un sens élargi à la notion de techniques.

requis pour la traiter. Ils font face à une *pénurie praxéologique*³ (Chevallard, 1999). Ce constat de pénurie praxéologique suscite, tant de la part des pouvoirs publics et des employeurs des conseillers que de celle de chercheurs en sciences sociales, une intense réflexion sur la redéfinition du référentiel de métier de conseiller en agriculture. Le récent ouvrage collectif « *Conseiller en agriculture* » (Rémy et al., 2006) atteste de l'actualité de cette question dans le milieu de la recherche. Selon ces auteurs, il ne s'agit plus pour le conseiller d'apporter des solutions « clé en main », mais d'initier, entre acteurs, une co-construction de connaissances et une recherche de solutions collectives contextualisées. Lémery (2006) en déduit que dans les métiers du conseil la *fonction d'accompagnement* doit prendre le pas sur la *fonction de prescription*. En cohérence avec cette perspective, d'autres auteurs (Duru et al., 2005), soulignent que les compétences aujourd'hui attendues de la part d'un conseiller nécessitent moins la maîtrise de connaissances techniques que celle de *connaissances médiatrices* d'essence relationnelle et *négociationnelle*. Pour ces auteurs, le recours à ce type de connaissances doit permettre de faciliter les échanges entre acteurs et de faire émerger entre eux des solutions communes.

Cet article vise à prolonger cette réflexion sur la recomposition du modèle professionnel du conseil en agriculture. Pour cela, nous procéderons en deux grandes étapes.

- Dans un premier temps, nous approfondirons la notion de connaissances médiatrices. Nous avancerons alors une conception de la médiation dans laquelle le raisonnement public soutenu par la discussion interactive assure un rôle prépondérant.
- Dans un deuxième temps, un exemple de mise en œuvre d'une Mesure Agro-Environnementale Territorialisée (MAET), servira de support pour décrire comment la communication verbale entre des conseillers et des agriculteurs accompagne ces derniers vers l'adoption d'un comportement raisonnable vis-à-vis des autres.

1. Connaissances médiatrices : articuler des rationalités et des modes de raisonnement pluriels par le recours au débat argumenté

Dans cette section, nous commençons par mettre en évidence que la gestion complexe des biens environnementaux exige le recours à une délibération entre acteurs. Cette délibération est justifiée par l'imprévisibilité des actions humaines sur l'environnement naturel et l'incommensurabilité des valeurs en jeu. Puis, les analyses de Sen (2009) nous servent à montrer que le raisonnement et l'examen critique sont appelés à occuper une place centrale dans un débat argumenté. Nous en déduisons que les connaissances médiatrices doivent faciliter l'instauration d'un raisonnement public ouvert et libre propice au questionnement critique et à la restructuration des raisons d'agir des acteurs. Enfin, en nous fondant sur les approches complémentaires de Sen (ibid.) et de Vatn (2005, 2009), nous présentons les interactions discursives comme le vecteur essentiel d'une transformation de la rationalité des acteurs et de leur adhésion à des principes éthiques.

1.1 La gestion de la complexité au cœur de la réflexion sur les connaissances médiatrices

Les ressources naturelles (sol, eau, etc.) utilisées par l'agriculture acquièrent progressivement le statut de biens communs et leurs usages pluriels, productifs mais aussi résidentiels/récréatifs et patrimoniaux, sont désormais reconnus par la loi. Du coup, lors de l'accompagnement à la prise de décision de l'agriculteur, le conseiller doit veiller à concilier des objectifs de nature différente : d'efficacité économique, d'équité sociale et de préservation

³ Construite autour d'un type de tâche à réaliser et organisée autour du triplet « *technique-technologie-théorie* », le concept générique de praxéologie est destiné à rendre compte de toute activité à analyser.

de l'environnement naturel. Cette tâche est cependant compliquée compte tenu, d'une part des imprévisibilités et des irréversibilités des actions humaines sur l'environnement naturel, et d'autre part de l'impossibilité à évaluer de façon homogène les résultats escomptés de ces actions.

En effet, la complexité des relations de cause à effet et de rétroaction dans le monde naturel ne permet pas de prévoir toutes les conséquences engendrées par tel ou tel choix technique. Autrement dit, dans de tels contextes de choix, les différents acteurs, y compris le conseiller, sont confrontés à une ignorance irréductible (Lemons, 1998). Cette situation remet en cause la répartition traditionnelle des rôles entre l'expert et les autres acteurs. Le conseiller, en qualité d'expert, n'apparaît plus comme le seul détenteur du savoir. Si les connaissances techniques dont il dispose peuvent contribuer à éclairer différentes options de choix face aux problèmes environnementaux, elles n'en restent pas moins insuffisantes pour lui permettre d'imposer une solution standardisée et collectivement acceptée. En l'absence de solution technique incontestable, les connaissances, les expériences, les valeurs dont sont porteurs les autres acteurs en présence nécessitent d'être prises en compte. Cependant, celles-ci peuvent reposer sur des systèmes de légitimité distincts (Godard, 2004) et véhiculer des logiques concurrentes mais également valides de gestion des biens environnementaux. En conséquence, comme le relève Vatn (2009) : « *Complexity implies not only high demands on information. It also implies that the topics involved can be viewed from many different perspectives* ». Aussi, les réponses apportées aux problèmes environnementaux vont, pour une grande part, dépendre de la capacité du conseiller à enclencher entre acteurs un processus délibératif visant à comparer et à évaluer socialement les différentes options envisageables. Cette délibération est cruciale dans la mesure où les résultats attendus des diverses options sont incommensurables. Autrement dit, il est impossible de les mesurer de manière uniforme, en recourant par exemple à une évaluation monétaire.

La théorie du choix social exposée par Sen (2009) est à ce stade de notre réflexion utile pour définir plus précisément les enjeux d'une délibération entre acteurs et les principes sur lesquels peut s'appuyer sa mise en œuvre. Grâce à cela, nous serons en mesure de mieux circonscrire la notion de connaissances médiatrices.

1.2 Pluralité de raisons, raisonnement public et médiation

La théorie du choix social admet qu'un problème social, celui du développement durable par exemple, peut être examiné sous l'angle d'une pluralité de raisons soutenables entrant parfois en concurrence (Sen, *ibid.*). Aussi, elle accorde une place essentielle au *raisonnement public*, c'est-à-dire encore au débat argumenté, dans le processus de décision sociale. Au cours de ce raisonnement public, les idées et les préoccupations des autres sont amenées à influencer les raisons d'agir d'un individu et à l'inciter à adopter un *comportement raisonnable* dans ses rapports avec autrui. Dans cette optique, le choix rationnel ne se résume plus à la maximisation de l'intérêt personnel comme l'avance la théorie économique néo-classique. Sen (*ibid.*) le présente comme le résultat d'un examen critique qui guide la raison pratique des acteurs et les éclaire sur les enjeux et les devoirs éthiques.

En nous appuyant sur les analyses de Sen (*ibid.*), il est possible de déduire ici que la fonction d'accompagnement et de médiation, désormais dévolue au conseiller en agriculture, consiste à susciter un raisonnement public ouvert et libre propice aux apprentissages individuels et collectifs. Le recours à cette forme de raisonnement doit permettre de stimuler les collaborations cognitives entre ces acteurs et de favoriser de leur part un questionnement

critique sur leurs choix d'action. C'est notamment à l'occasion de ce questionnement que les acteurs peuvent être conduits à réviser leurs choix rationnels et à élargir le spectre de leurs décisions aux obligations éthiques. Ainsi, en créant les conditions requises au raisonnement réfléchi, le conseiller en agriculture sera en mesure de sortir d'une vision micro-sociale de son activité et de mieux prendre en compte les externalités générées par celle-ci.

Si l'on admet que l'une des tâches essentielles du conseiller en agriculture est d'accompagner les acteurs vers la conduite d'un raisonnement réfléchi, il reste à préciser les moyens dont il dispose pour accomplir cette tâche. C'est dans cette perspective que nous proposons maintenant de centrer l'attention sur le rôle spécifique des interactions discursives dans la réalisation d'un examen critique.

1.3 Examen critique et rationalité communicationnelle

Dans la conduite d'un raisonnement réfléchi, le dialogue et la communication assurent une fonction essentielle. Cette idée est aujourd'hui développée en économie par des auteurs comme Sen (2009) dans le cadre de sa théorie de la justice, mais aussi par Vatn (2005, 2009), économiste du courant de l'ancien institutionnalisme américain, qui s'intéresse à la question de la gestion collective de biens environnementaux. Nous reprenons succinctement les principaux arguments développés par ces deux auteurs.

Pour Sen (2009), la discussion interactive, en facilitant l'expression de points de vue variés et la confrontation d'expériences empiriques plurielles, crée les conditions requises au *raisonnement impartial*. En effet, elle permet, selon cet auteur, d'*élargir à la fois la base informationnelle des évaluations et le spectre du comparatisme*. Ce même auteur en conclut qu'au-delà de la voie législative et de la règle juridique coercitive, la discussion interactive, en stimulant l'examen critique, contribue de manière décisive à la transformation des comportements des acteurs et au respect de leur part de devoirs éthiques.

De façon complémentaire, Vatn (2005, 2009) mobilise la théorie de l'agir communicationnel de Jürgen Habermas⁴ (Habermas, 1987) et pose que les échanges verbaux permettent idéalement de soutenir une forme de raisonnement commun propice à l'intercompréhension et aux apprentissages mutuels. Cet auteur considère que la rationalité qu'il qualifie de sociale, c'est-à-dire fondée sur la coopération entre acteurs, est connexe à la rationalité communicationnelle. Au cours de ce processus communicationnel d'essence délibérative, les acteurs sont amenés à procéder à un examen critique de leurs comportements et à s'entendre sur des valeurs partagées ayant le statut de principes universels d'action.

Dans la partie suivante, nous mettrons à l'épreuve ce cadre théorique qui articule les apports de Sen (ibid.) et de Vatn (ibid.). A partir de l'exemple d'une MAET portée principalement par une coopérative localisée dans le bassin de l'Adour-Garonne, nous montrerons comment les interactions discursives entre des conseillers et des agriculteurs conduisent ces derniers à réexaminer la pertinence de leurs pratiques et à restructurer leurs raisons d'agir. Ce processus sera principalement analysé à partir du repérage des modalisations dans les énoncés des interactants. Permettant d'accéder aux évaluations portées par un locuteur sur ce qui est dit ou écrit, ces modalisations nous renseigneront sur le type de raisonnement et de rationalité auquel recourt l'acteur pour arbitrer ses choix d'action. Pour réaliser cette analyse langagière nous reprendrons la distinction opérée par Bronckart (1997) entre modalisations logique

⁴ Sen (ibid.) s'appuie également sur l'analyse d'Habermas pour mettre en avant le rôle de la discussion dans la conduite d'un raisonnement réfléchi.

(évaluation réalisée sur la base de connaissances « objectives »), déontique (évaluation reposant sur des normes sociales), appréciative (évaluation subjective du locuteur), pragmatique (évaluation portée sur les intentions ou les capacités d'action d'un acteur représenté dans le discours).

2. Un exemple de médiation dans le cadre d'une MAET

Nous décrivons l'activité de médiation des conseillers d'une coopérative que nous désignons sous le nom d'emprunt de Coopvert et nous nous intéressons plus précisément au rôle du médium langagier dans la conduite de cette activité. Nous nous appuyons pour cela sur un matériau composé d'entretiens individuels réalisés entre mai et septembre 2009 avec des conseillers impliqués dans la mise en œuvre du projet MAET et 17 agriculteurs : adhérents contractants (13) ou non-contractants la MAET (4). C'est sur la base de ce matériau que nous accéderons au débat argumenté entre acteurs en considérant à la suite de Bakhtine (1984, p 275), que « *Chaque énoncé est un maillon dans la chaîne fort complexe d'autres énoncés* » et que par conséquent le processus de l'échange verbal ne résulte pas uniquement d'un rapport direct et immédiat entre interactants. Nous prenons ainsi en compte dans les énoncés des conseillers de la coopérative et des agriculteurs enquêtés ce *dialogisme interdiscursif* et *interlocutif*⁵ à distance.

2.1 La Maet : concilier poursuite des intérêts individuels et préservation de l'intérêt collectif

La MAET à laquelle nous prêtons attention vise à encourager les agriculteurs à réduire le nombre de traitements herbicides et non herbicides en grandes cultures et à lutter ainsi contre les pollutions diffuses agricoles qui affectent gravement la qualité de l'eau potable dans un nombre croissant de points de captage du territoire de l'Adour-Garonne. Outre des incitations financières, les agriculteurs contractants la MAET bénéficient d'un suivi individuel par les conseillers de Coopvert. Ces agriculteurs peuvent par ailleurs participer à des actions d'animation collective organisées sur le terrain par cette coopérative. Ce dispositif d'accompagnement individuel et collectif sert à crédibiliser auprès des agriculteurs de nouvelles techniques (réduction des fréquences des traitements, utilisation de la herse étrille, etc.).

Pour les conseillers de Coopvert, il s'agit notamment d'accompagner les agriculteurs vers l'adoption de pratiques respectueuses des intérêts d'autrui. La question éthique est ainsi au centre du discours des conseillers de la coopérative. Dans les extraits d'entretiens ci-dessous, nous constatons que l'un des conseillers interviewés insiste, par l'emploi d'une modalisation appréciative, sur le fait que l'amélioration de la qualité de l'eau est l'objectif prioritaire de la MAET : « *l'enjeu le plus important* ». De manière très explicite, même s'il est amené à nuancer son propos⁶, le conseiller positionne l'enjeu social de la qualité de l'eau avant même l'enjeu économique de préservation du revenu des agriculteurs : « *Economiquement, [...] ils faut qu'ils s'y retrouvent. Mais la finalité, [...], c'est quand même la qualité de l'eau* ». Dès lors, sa mission première est, selon lui, de « *faire prendre conscience* » aux agriculteurs de l'impact de leurs pratiques sur la qualité de l'eau. Par le recours aux modalisations pragmatiques « *essayer d'arriver* », « *si on veut essayer de boire encore de l'eau assez bonne* », il confère à l'action collective initiée par la MAET un rôle majeur dans la prise en

⁵ Pour Bakhtine (ibid.) tout discours d'un locuteur rencontre les discours antérieurs tenus par d'autres sur le même objet de discours (dimension interdiscursive du discours). Par ailleurs, tout discours cherche à provoquer un discours-réponse de l'auditeur auquel il s'adresse (dimension interlocutive du discours).

⁶ Il le fait d'ailleurs à la suite d'une intervention de l'intervieweur : « *je suis d'accord avec vous* ».

compte par les agriculteurs des points de vue et des évaluations des autres utilisateurs de l'eau.

« Moi par rapport à cette opération [...] mon objectif c'est d'arriver à faire prendre conscience aux agriculteurs qui se sont engagés, de leur impact sur la qualité de l'eau. Pour moi, c'est le plus gros... l'enjeu le plus important : leur faire prendre conscience par rapport à la qualité de l'eau et d'essayer d'arriver à avoir l'impact que l'opération aura sur la qualité de l'eau par rapport à la station de captage. [...]. Economiquement, il faut qu'ils, je suis d'accord avec vous, il faut qu'ils s'y retrouvent. [...]. Mais la finalité, pour moi, c'est quand même la qualité de l'eau. [...] demain ça sera quand même l'eau qui sera un enjeu encore plus important sans doute que la nourriture. Donc, si on veut essayer de boire encore de l'eau assez bonne, il faut encore retravailler sur ça ».

Accompagner les agriculteurs à réviser leurs raisons d'agir, n'est cependant pas une tâche aisée pour les conseillers de Coopvert. Cette révision bute sur d'importants obstacles de nature à la fois psychologique et économique comme le font apparaître les entretiens avec les agriculteurs que nous avons enquêtés. Ces derniers adoptent le plus souvent une position défensive par rapport aux mesures agro-environnementales et les envisagent principalement comme des contraintes imposées de l'extérieur. Les appréciations qu'ils portent sur le Grenelle de l'environnement sont significatives de leur état d'esprit. Nous reproduisons ci-dessous, une appréciation très largement répandue parmi les agriculteurs sur ce dispositif. Celle-ci révèle un sentiment désabusé vis-à-vis des orientations actuelles de la politique publique. La modalisation pragmatique *« ils l'ont bien fait »* dénote notamment que la mise en place du dispositif est vécue par cet exploitant comme une contrainte extérieure instaurée sans aucune concertation avec les acteurs du monde agricole.

« Grenelle et compagnie, tu vois, ça ce n'est pas trop bien vu. Tu sais c'est une vaste... Il fallait le faire mais, enfin... C'était dans l'air du temps, ils l'ont bien fait pour les dernières élections, tu vois... mais après ? ».

Les agriculteurs expriment à cet égard leurs craintes que les MAET ne soient à terme utilisées par les pouvoirs publics pour renforcer, cette fois sans aucune compensation financière, les contraintes environnementales pesant sur les exploitations agricoles. Dans l'énoncé qui suit, nous retrouvons le même sentiment d'extériorité vis-à-vis des MAET que celui relevé dans l'extrait d'entretien précédent. La modalisation pragmatique *« ils vont nous les faire diminuer »*, en référence aux doses d'intrants, met clairement en avant une opposition vécue entre le *« ils »*, c'est-à-dire les pouvoirs publics et le *« nous »*, les agriculteurs. Autrement dit, le pouvoir des instances publiques à modifier les règles d'usage des ressources naturelles est considéré comme devant, ultérieurement, s'exercer au détriment des intérêts économiques des agriculteurs.

« Les MAET, je pense que c'est un bon truc, si ça peut faire diminuer les doses, et un mauvais truc à la fois, parce que s'ils voient qu'on peut diminuer les doses, je suis persuadé, moi, qu'ils vont nous les faire diminuer ».

Si les obstacles à une transformation de la rationalité sont donc réels, il n'en reste pas moins que des infléchissements relatifs à la prise en compte de la composante éthique dans le raisonnement des agriculteurs sont observables. Le processus communicationnel entre acteurs joue un rôle central pour promouvoir de nouveaux modèles de pensée et d'agir auprès des agriculteurs contractants la MAET.

2.2 L'activité discursive contribue au réexamen critique des pratiques agricoles et soutient les apprentissages

La crédibilité du discours éthique des conseillers de Coopvert auprès des agriculteurs résulte d'un engagement commun fait d'obligations réciproques. Dans l'énoncé qui suit l'agriculteur exprime un tel sentiment. La mise en œuvre de la MAET est présentée comme un défi non seulement pour les exploitants agricoles mais aussi pour Coopvert. Dans le discours de cet exploitant nous pouvons d'ailleurs remarquer que le « nous » et le « eux » ne sont plus en opposition, mais forment au contraire une unité. Ce qui est mis finalement en avant dans ce discours c'est l'existence entre Coopvert et ses adhérents d'une relation de coopération et de réciprocité. C'est principalement dans le dialogue continu qui s'est s'établi entre les différents partenaires de la coopérative que les valeurs éthiques prennent sens pour les acteurs en présence et qu'elles sont progressivement érigées en principes communs d'action.

« Nous, de partir sur du désherbage mécanique et eux, en tant que coopérative qui vend des produits, je pense qu'il ne doit pas y en avoir beaucoup qui font ce geste-là ».

Soutenue par le processus d'échange verbal, cette relation de coopération et de réciprocité stimule les apprentissages et les transferts d'expériences entre adhérents de la coopérative. Les conseillers de Coopvert sont des relais indispensables pour assurer la réussite de ces transferts. Comme l'exprime bien l'énoncé ci-dessous d'un technicien de Coopvert, il y a ainsi un véritable processus d'essaimage entre les adhérents de la coopérative. En l'occurrence, les techniques innovantes ayant fait leur preuve dans un certain nombre d'exploitations « leaders » sont diffusées auprès de l'ensemble des adhérents. En réduisant les incertitudes liées à la mise en œuvre de pratiques alternatives, cet essaimage de technologies et de savoir-faire permet de rendre compatible la poursuite des intérêts individuels et la préservation des intérêts collectifs. Le média langagier est clairement identifié par ce conseiller comme le vecteur privilégié d'une généralisation des techniques agricoles innovantes : « On va leur dire ».

« Après, la MAE c'est très bien parce que ça permettra aussi de s'appuyer dessus pour les gars qui ne sont pas dans la MAE. On va leur dire « tu vois que ça marche, ce qu'on te dit ça fonctionne quoi » ».

Ce même conseiller ajoute :

« Mais c'est des méthodes qui ont fait leurs preuves en bio, sachant qu'en bio ils n'emploient pas de désherbants.... Si nous on emploie même qu'une base de désherbants ça doit marcher ».

De ce fait, les conseillers de Coopvert ont réussi à impulser parmi les agriculteurs un esprit de mutualisation et une volonté de recherche de solutions communes comme en témoignent les extraits suivants du discours de l'un d'entre eux. Dans ces extraits, l'agriculteur situe avant tout les possibilités d'action vis-à-vis de l'environnement naturel dans le cadre de l'action collective. L'emploi récurrent de modalisations pragmatiques, « on peut réduire », « on devrait pouvoir réduire », « on peut y arriver », etc., atteste de ce pouvoir ou encore de cette capacité attribuée à l'action collective. Ce n'est pas le déictique « je » qui est mis en avant mais le « on », c'est-à-dire l'ensemble de la communauté engagée dans l'action MAET impulsée par Coopvert. C'est donc à ce collectif que revient la tâche de réexaminer les

pratiques agricoles, d'impulser des innovations techniques et de favoriser ainsi une meilleure prise en compte des problèmes environnementaux dans les choix d'action opérés par les agriculteurs. Très clairement, le processus de l'échange verbal est le mode opératoire de cette collaboration entre acteurs : « *j'en parlais avec Lucien* ». De ce point de vue, nous pouvons dire que la rationalité communicationnelle est constitutive d'une rationalité sociale/coopérative.

« Je pense qu'on peut réduire en traitant mieux [...]. Je suis sûr qu'on devrait pouvoir réduire en passant deux fois. Je suis sûr qu'on peut réduire encore en traitant mieux. Et j'en parlais avec Lucien et je pense qu'il y a un truc à faire ; moins de produits et en traitant peut être à une semaine d'intervalle, bon ça après, je ne sais après, y a des trucs à étudier et à faire mais je pense qu'on peut y arriver. Je pense qu'on peut arriver à faire mieux que ça. Après bon, après il faut rechercher, il faut travailler... ça ne se fait pas en une seule fois... ».

Ainsi, en suscitant un dialogue actif entre et avec ses adhérents, les conseillers de Coopvert favorisent l'instauration d'un raisonnement critique qui conduit progressivement les agriculteurs à réexaminer la pertinence de leurs pratiques et à adopter un comportement raisonnable à l'égard d'autrui. Dans l'extrait d'entretien ci-dessous l'agriculteur est interrogé sur ses projets d'investissement. Parmi ceux-ci, il prévoit la réalisation d'une aire de remplissage comportant des bacs de rétention. Cet agriculteur ne justifie pas ce projet par la nécessité de respecter des obligations légales, mais avant tout par celle de se conformer à des impératifs moraux. L'emploi à plusieurs reprises du verbe falloir met en évidence que des raisons morales sont sous-jacentes à cette décision d'investissement : « *c'est ce qu'il faut faire* », « *il faudrait nettoyer* », « *il faut faire un nettoyage plus important* » (modalisations déontiques). Ce type de comportement peut être assimilé à une convention d'effort⁷ inauguratrice de nouvelles normes éthiques professionnelles fondées sur la reconnaissance par les agriculteurs des droits d'usage des autres acteurs sur les ressources naturelles.

A : « *Là, je vais faire mon aire de remplissage avec des bacs de rétention* ».

I⁸ : « *Je ne sais pas comment ça marche au niveau des normes. Ils contrôlent quand même après ?* ».

A : « *Non, non, non. Ça, c'est pour nous, pour après avoir derrière de l'eau propre qui coule dans le champ. [...]. Je trouve que c'est ce qu'il faut faire derrière. Parce que c'est vrai que quand on nettoie on balance toujours... [...]. C'est pour ça que je trouve qu'il faudrait nettoyer, il faut faire un nettoyage plus important et traiter notre flotte, voilà !* ».

Conclusion :

Dans cet article, nous avons centré l'analyse sur la fonctions de médiation et d'accompagnement qui semble désormais être dévolue au conseiller en agriculture. Prenant appui sur les contributions de Sen (2009), nous avons considéré ici que cette fonction consiste pour le conseiller à initier un débat argumenté. C'est en effet en suscitant un tel débat argumenté que les conseillers en agriculture peuvent être en mesure de provoquer chez les acteurs un examen critique de leurs choix d'action et un élargissement de leur spectre de décision aux valeurs éthiques. Cet élargissement devient essentiel dès lors que l'on reconnaît

⁷ Que George Akerlof (1982) définit comme un certain impératif psychologique que se fixe un individu en vue de ne pas décevoir les attentes d'autrui à son égard. Ce paradigme souligne que l'on ne peut pas comprendre les phénomènes économiques dans leur totalité si l'on raisonne à partir d'une pure rationalité instrumentale et en faisant abstraction de l'ancrage social et institutionnel du processus de décision.

⁸ Intervieweur.

la dimension publique des biens environnementaux et que l'on prend en compte la complexité liée à leur gestion (conséquences irréversibles des actions humaines sur l'environnement naturel, incommensurabilité des alternatives de choix en présence).

Ainsi caractérisées la fonction d'accompagnement et de médiation ne peut être assumée sans le recours au média langagier. En effet, le raisonnement réfléchi résulte d'une discussion interactive et coopérative au cours de laquelle les faits, les normes et les expériences avancés par les différents interactants sont confrontés et sont susceptibles d'être mutuellement acceptés ou contestés. En conséquence, cette discussion interactive soutient les procès d'apprentissage individuel et collectif et accompagne la restructuration des raisons d'agir des acteurs partie prenante au débat argumenté. De ce point de vue, l'action MAET étudiée nous a permis de mettre en évidence que le processus communicationnel (i.e. rationalité communicationnelle) impulsé par les conseillers de la coopérative chargés d'animer cette action assure un triple rôle. D'abord, par les échanges d'expériences qu'il rend possible, il contribue à l'actualisation des connaissances techniques des agriculteurs. Ensuite et complémentairement, il participe à la légitimation de nouvelles règles d'action intégrant des devoirs éthiques vis-à-vis des autres. Enfin, il est refondateur de l'identité et des normes de métier d'agriculteur.

L'efficacité du processus communicationnel est cependant tributaire de l'existence de relations de confiance et de réciprocité entre interactants. En effet, comme nous avons pu le constater, c'est en s'appuyant sur le capital social de la coopérative, que les conseillers parviennent à instaurer les bases d'une intercommunication propice au réexamen critique du savoir sous-jacent à la rationalité des acteurs et, in fine, à la transformation de leur agir effectif. Ce capital social trouve ici ses fondements dans les rapports de proximité entretenus de longue date entre les agriculteurs-adhérents et les cadres administratifs de la coopérative. Dès lors, dans le cadre d'une action de conseil impliquant des acteurs provenant d'horizons différents toute la difficulté pour le conseiller sera de créer avec et entre ces acteurs un rapport de confiance et de réciprocité nécessaire à l'expression d'un véritable raisonnement public ouvert et libre. Aussi, dans le prolongement de cet article, il nous paraît utile d'approfondir ce questionnement et d'expérimenter les approches théoriques proposées dans le cadre de situations de conseil mettant directement en prise des acteurs pluriels : agriculteurs, représentants de collectivités territoriales, membres d'association de défense de consommateurs, usagers d'une ressource naturelle collective, etc.

Bibliographie

AKERLOF G.A., 1982, "*Labor Contracts as Partial Gift Exchange*", The Quarterly Journal of Economics, MIT Press, vol. 97, n°4, november.

BAKHTINE M., 1984 [1952], *Esthétique de la création verbale*, Gallimard, Paris.

BRIVES H., 2006, "*Les conseillers agricoles et l'environnement : quelles compétences ?*", in : REMY J., BRIVES H., LEMERY B. (Ed.), *Conseiller en agriculture*, Educagri et INRA éditions, pp. 169-82.

BRONCKART J.P., 1997, *Activité langagière, textes et discours*, Delachaux et Niestlé, Lausanne-Paris.

COLSON, F., 2006, “*L’Etat et les conseillers agricoles. Des Etats généraux du développement aux CTE : les enjeux politiques de l’encadrement technique de l’agriculture*”, in : REMY J., BRIVES H., LEMERY B. (Ed.), *Conseiller en agriculture*, Educagri et INRA éditions, pp. 59-70.

CHEVALLARD, Y. (1999), “*L’analyse des pratiques enseignantes en théorie anthropologique du didactique*”, *Recherches en Didactiques des Mathématiques*, vol. 19, n°2, pp. 221-66.

DURU M., ALBALADEJO C., GIRARD N., BERGEZ J. E., DUVERNOY I., HOSTE H., LEENHARDT D., 2005, “*Des connaissances médiatrices pour accompagner une agriculture multifonctionnelle. Analyse transversale de cinq projets de recherche dans des situations contrastées*”, Communication pour le symposium international, *Territoires et enjeux de développement régional*, Lyon 9-11 mars, pp. 1-16.

GODARD O., 2004, “*Autour des conflits à dimension environnementale : évaluation économique et coordination dans un monde complexe*”, *Cahiers d’Economie Politique* 47, pp. 127-153.

HERVIEU B. et VIARD J., 2001, *L’archipel paysan*, Editions de l’Aube, La tour d’Aignes.

LEMERY B., 2006, “*Nouvelle agriculture, nouvelles formes d’exercice et nouveaux enjeux du conseil aux agriculteurs*”, in : REMY J., BRIVES H., LEMERY B. (Ed.), *Conseiller en agriculture*, Educagri et INRA éditions, pp. 235-52.

LEMONS J., 1998 “*Burden of proof requirements and environmental sustainability: science, public policy, and Ethics*”, in: LEMONS J., WESTRA L., GOODLAND R. (Ed.), *Ecological Sustainability and Integrity: Concepts and Approaches*. Kluwer Academic Publishers, Dordrecht/Boston/London, pp. 75-103.

REMY J., BRIVES H., LEMERY B., 2006, *Conseiller en agriculture*, Educagri et INRA, Dijon et Paris.

SEN A., 2009, *L’idée de justice*, Flammarion, Paris.

SIMON H.A., 2004, *Les sciences de l’artificiel*, tome 1, Gallimard, Paris.

VATN A., 2005, *Institutions and the Environment*, Edward Elgar, Cheltenham.

VATN A., 2009, “*An institutional analysis of methods for environmental appraisal*”, *Ecological Economics* n°68, pp. 2207–2215.

VEDEL G., 2006, “*Développement agricole et conseil aux agriculteurs : de la productivité au développement durable*”, in : REMY J., BRIVES H., LEMERY B. (Ed.), *Conseiller en agriculture*, Educagri et INRA éditions, pp. 37-58.